

[#]

Carte étudiant multiservices

Une carte d'étudiant pour vous simplifier la vie ! La carte d'étudiant multiservices est délivrée par le service scolarité de la faculté qui procède à votre inscription.

DE NOMBREUX SERVICES REGROUPÉS EN UNE SEULE ET MÊME CARTE

Délivrée gratuitement, elle vous identifie en tant qu'étudiant et vous donne de fait accès aux différents services.

ELLE VOUS PERMET DONC DÈS AUJOURD'HUI :

d'emprunter des documents dans les Bibliothèques Universitaires des établissements
de payer vos repas et consommations dans les restaurants, cafétérias universitaires et distributeurs des CROUS ainsi que vos prestations dans certaines résidences universitaires
d'accéder à certains locaux qui nécessitent une authentification (laboratoires de recherche, salles de service dans les résidences universitaires, parkings, etc.) selon l'établissement
de bénéficier des tarifs réduits liés à votre statut d'étudiant

QUESTIONS / RÉPONSES

Où est-elle délivrée ?

La carte étudiant multiservices du PRES Limousin Poitou-Charentes est délivrée par le service de scolarité de votre université ou de votre école qui procède à votre inscription ou par les CROUS si vous n'êtes pas inscrit dans l'un des établissements du PRES.

Est-elle payante ?

Cette carte est gratuite, elle est entièrement financée par l'Europe, l'État, les régions Limousin et Poitou-Charentes, le CNOUS et les établissements partenaires.

Quelle est sa durée de validité ?

La carte est valable durant votre scolarité pour 3 ans maximum. A chaque réinscription, la mention de la nouvelle année universitaire y sera apposée. A l'issue de sa période de validité, si vous êtes toujours étudiant, votre carte sera renouvelée sans frais.

Que faire en cas de perte, de vol ou de détérioration ?

Vous devez prévenir au plus tôt le service qui vous a délivré la carte, celle-ci étant alors classée sur liste noire afin de la rendre inutilisable. Attention, la réédition d'une nouvelle carte sera à votre charge.
Cependant, en cas de vol et sur présentation d'une déclaration des autorités, votre carte vous sera renouvelée gratuitement.

A TÉLÉCHARGER...

> [Déclaration de perte d'une carte étudiante multiservice \[PDF - 77 Ko\]](#) [

http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20160504-declaration-de-perte-cms-2016-2017_1464870582070-pdf?INLINE=FALSE
]

> [Autorisation interne : droit à l'image \[PDF - 314 Ko\]](#) [

http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20160614-formulaire-autorisations-droit-image-2017-2018_1499332106760-pdf?INLI
]

> [Carte multiservice des étudiants et loi Informatique et libertés \[PDF - 629 Ko\]](#) [

http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20160512-carte-multiservice-e-769-tudiants-information-loi-ietl-2016-2017_146487079
]

A télécharger...

≥ [Déclaration de perte d'une carte étudiante multiservice \[PDF - 77 Ko\]](#) [

http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20160504-declaration-de-perte-cms-2016-2017_1464870582070-pdf?INLINE

].

≥ [Autorisation interne : droit à l'image \[PDF - 314 Ko\]](#) [

http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20160614-formulaire-autorisations-droit-image-2017-2018_1499332106760-p

]

≥ [Carte multiservice des étudiants et loi Informatique et libertés \[PDF - 629 Ko\]](#) [

http://www.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20160512-carte-multiservice-e-769-tudiants-information-loi-ietl-2016-2017_14

]

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr